



Conseil communal d'Hellemmes  
Le 8 décembre 2021

**21/95 Dispositif Tous en Vacances**

Nous avons voté « POUR »

**21/96 Aide Habitat Durable**

Nous avons voté « POUR »

**21/97 Subventionnement de l'association des responsables de copropriété**

(Julien GILBERT est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet)

Chers collègues, comme j'ai pu l'indiquer en commission, la réglementation relative au repérage amiante avant travaux a évolué très récemment. Il nous apparaît donc opportun de profiter de cette convention passée avec l'association ARC pour donner un élan supplémentaire à notre action dans le domaine de la santé publique. Nous proposons donc l'amendement suivant qui s'insérera avant la disposition autorisant le versement de la subvention: *"En plus des engagements déjà pris par l'association, il est attendu de cette dernière qu'elle informe systématiquement les copropriétaires et les syndicats rencontrés, de l'évolution récente de la réglementation en matière de repérage amiante avant travaux"*.

**Ces amendements n'ont pas été retenus au sein de la délibération mise au vote.**

Nous avons malgré tout voté « POUR »

**21/98 Comité d'éthique sur à la mise en place et le suivi de la Vidéosurveillance**

(Julien GILBERT est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet)

Chers collègues, nous nous étonnons de l'absence totale de représentants des communes associées parmi les membres qui composeront ce comité d'éthique. Nous ne pouvons pas croire que ce sujet n'intéresse pas ces communes, au regard de leur spécificités, à moins peut-être que vous ne nous répondiez qu'Hellemmes n'est finalement pas concernée.

C'est pourquoi nous proposons un premier amendement, qui s'intégrera au paragraphe relatif à la composition du comité d'éthique: "Le comité d'éthique comprend au moins deux représentants de chaque commune associée, l'un étant issu de la majorité, et le second de l'opposition".

Nous souhaitons également formuler un second amendement, qui s'intégrera au paragraphe dédié au fonctionnement du comité d'éthique: "Le comité d'éthique établira un rapport annuel, ce rapport sera rendu public."

**Ces amendements n'ont pas été retenus au sein de la délibération mise au vote.**

Nous avons malgré tout voté « POUR »

## **21/99 Plan de prévention LGBTQIA+**

(Benoît BIGO est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet)

Monsieur le Maire, chers collègues. Nous nous réjouissons de ce travail mené par la ville de Lille pour un modèle d'accueil inclusif et non discriminatoire.

Ce plan va dans le bon sens. Tant dans la méthodologie que dans ses objectifs. Tous les jours la discrimination et le harcèlement tuent. Il y a un an la discrimination a tué. Le suicide d'une lycéenne dans un de nos lycées a marqué les esprits. Ceux des familles, ceux des enseignants, ceux des amis.

Chaque jour le harcèlement et la discrimination des personnes lesbiennes Gays Bisexuel-le-s Trans rongent des frères des sœurs des enfants des pères des mères et nous tous et toutes.

Ce plan, en associant les associations de personnes concernées à la prévention et à la formation des agents est exemplaire et je souhaite que d'autres institutions s'emparent de cette méthode.

Ce plan aborde le devoir d'interpellation des institutions, celui de la mairie de Lille en l'occurrence et je suis ravi que vous nous le présentiez à Hellemmes.

Je me permets une parenthèse. Il n'y a pas longtemps ici même vous avez voté contre un vœu de soutien aux parlementaires qui luttent contre les thérapies de conversion. Ces thérapies qui se basent sur le postulat que l'homosexualité la bisexualité ou la Trans identité sont des maladies qu'il conviendrait de guérir.

Je vous avoue que ce jour-là je n'ai pas compris et puis vous nous avez expliqué que vous aviez fait voter contre ce vœu parce que cela ne relevait pas des compétences de la commune. Monsieur le Maire avec plusieurs candidats d'extrême droite pour la prochaine présidentielle et une candidate de la droite décomplexée qui soutient la Manif pour Tous le rôle des collectivités est primordial. Plus que jamais elles doivent user de leur devoir d'interpellation pour dénoncer les dérives et les délits et dire leur soutien aux personnes discriminées.

Monsieur le Maire. En nous demandant ce soir d'adopter ce plan de lutte contre les discriminations. Vous engagez ce conseil à utiliser son droit d'interpellation. Merci à vous.

Nous avons voté « POUR »

## **21/100 Rapport sur les orientations budgétaires 2022**

(Simon JAMELIN est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet)

Monsieur le Maire

Merci pour la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire même si vous comprendrez que je lui préfère la présentation du compte administratif qui est le seul document qui montre les réalisations effectives.

Je commencerai ce débat sur l'orientation budgétaire par ce que nous saluons sans aucune réserve : l'investissement du CCAS dans la lutte contre la précarité dans notre commune. Je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme des agents qui tiennent notre maison commune quelles que soient les crises et quelles que soient les majorités municipales. C'est vous Monsieur ZOUAREG qui portez ce sujet et nous vous remercions pour ce travail.

Sans surprise je serai plus critique sur le reste. Nous attendions plus de ce rapport: plus d'ambition, plus d'investissement. Nous attendions une accélération franche sur

les questions environnementales, sur la question des écoles, sur l'équipement culturel.

Je ne vais pas lister ici tout ce qui nous semble insuffisant, je l'ai déjà fait en 2021 et il y a beaucoup de similitudes entre votre orientation budgétaire 2022 et celle de l'année dernière.

Nous attendions plus d'ambition en matière de transition écologique. Vous nous proposez pourtant une diminution d'1 millions d'euros pour la rénovation des bâtiments et les économies d'énergie. On passe de 2 M programmés en 2021 à 1 M en 2022. Vous vous contentez encore de ne planter que 50 arbres par an. On est loin d'un plan de transition écologique qui soit au niveau de vos discours et du programme avec lequel vous avez été élu. Avec un calendrier pareil la transition écologique de la ville risque fort d'être l'arlésienne de ce mandat comme l'a été la médiathèque pendant les 20 dernières années.

La médiathèque justement. L'ouverture était prévue en 2021 et bon ce ne sera pas pour cette fois ci donc. Peut-être en 2022. Je comprends que dans le contexte actuel ça a pu être difficile et puis on n'est plus à une année près Dans vos orientations budgétaires 2021 vous aviez prévu une ligne « fin des travaux et équipement de la médiathèque » pour un montant d'1M240m euros. On retrouve exactement la même ligne dans votre projet 2022 avec cette fois ci un montant d'1M900m euros. Que doit-on comprendre? Il s'agit d'une nouvelle ligne budgétaire ou alors les travaux n'ont pas été réalisés en 2021 mais augmentent tout de même de 700000 euros en 2022?

Nous attendions plus d'ambition pour les écoles puisque suite à nos interpellations et à celle des associations de parents d'élèves vous vous étiez engagé à évaluer les besoins et mettre en œuvre les travaux nécessaires. Et puis Martine Aubry l'avait déclaré en off aux journalistes lors de sa conférence de presse de rentrée : « nous allons investir dans les écoles d'Hellemmes » Bref on allait voir ce qu'on allait voir. Bon. Ce ne sera pas pour cette année puisque vous prévoyez 900 000 euros d'investissement dans les écoles en 2022 contre 1M420m en 2021 soit une baisse de 500 000 euros.

Puisque j'évoque Lille on ne peut pas ne pas parler de l'association de commune dans le débat d'orientation budgétaire et à ce sujet j'ai une question : comment sont choisies les délibérations lilloises qui sont présentées aux élus Hellemmois? On nous présente souvent dans ce conseil des délibérations lilloises très peu engageantes, sans calendrier, je ne compte plus les chartes écologiques que vous nous avez fait voter. Pourtant les délibérations importantes qui impactent directement la vie des Hellemmois ne nous sont pas présentées. Deux exemples:

Vendredi soir au conseil municipal lillois sera présentée une délibération sur le marché d'achat des légumes. Dans cette délibération, le volume de bio augmente très peu. Pas suffisamment du moins pour atteindre les objectifs que vous avez fixé dans votre programme municipal.

Une autre délibération sera votée à Lille vendredi. Elle prolongera d'un an la concession publicitaire à l'identique. Autant pour les beaux discours sur la diminution de la publicité sur l'espace public. Sur ces deux sujets comme sur d'autres les Hellemmois n'auront pas leur mot à dire.

Je salue le fait que la dotation d'investissement récurrent augmente de 50% en 2022 pour passer de 195000 à 300000 euros. Cela permettra de renouveler un peu le mobilier de nos écoles et des bâtiments ouverts au public. Mais bon c'est un peu comme augmenter le budget du nouveau canapé alors qu'on doit refaire la toiture de la maison depuis 20 ans.

Nous attendions plus d'investissement de votre part et vous ne vous contentez pas d'investir la même somme chaque année, bien au contraire vous diminuez les investissements ! Entre 2021 et 2022 on passe de 6M500m euros à 5M800m euros soit une baisse de 700 000 euros prévue dans vos orientations budgétaires 2022. Alors que les besoins ne font qu'augmenter vous diminuez les moyens d'y répondre.

Avec une dette saine et maîtrisée, une épargne confortable et des taux d'intérêt bas c'est le moment d'investir pour les habitants. En ayant recours à l'emprunt mais aussi au partenariat avec les autres institutions : métropole, département, région, fonds européens. De l'argent il y en a et nous disposons des agents compétents pour aller le chercher. Encore faut-il la volonté politique de le faire.

Monsieur le Maire ce rapport d'orientation budgétaire montre un manque d'ambitions, une baisse des investissements et une absence de programmation et d'évaluation des politiques publiques. Sans plan pluriannuel d'investissement vous donnez le sentiment de naviguer au doigt mouillé d'une année sur l'autre.

Je terminerai avec une précision importante sur les rapports d'orientations budgétaires pour celles et ceux qui ne sont pas familiers de la comptabilité publique Ce document n'est absolument pas contraignant et ne vous engage en rien, en bref on peut y mettre ce qu'on veut sans aucune obligation de le réaliser. Et c'est ce que vous semblez avoir fait.

Cette délibération n'est pas soumise au vote

**21/101 Tarifs des services municipaux**

Nous avons voté « POUR »

**21/102 Subvention aux associations de parents d'élèves**

Nous avons voté « POUR »

**21/103 Service commun des carrières souterraines**

Nous avons voté « POUR »